
Séance du mardi 21 janvier 2025

Membres en exercice
: 15

Date de la convocation: 14/01/2025

Présents : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du conseil municipal.

Votants: 15

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Edith ESCOURROU, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Représentés: Dominique COMBE, Virginie FONGARO, Alda PENELA, Sylvain RIVIER

Excusés:

Absents:

Objet: Modification du tableau des effectifs - DE_2025_972

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il appartient au conseil de fixer par délibération l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant ; en cas de suppression de poste, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

Considérant l'avancement de grade d'un adjoint administratif territorial principal 1ère classe à celui de rédacteur, il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs.

Ayant ouï l'exposé de Madame le maire, le conseil municipal, après délibération, APPROUVE la modification du tableau des effectifs suivant :

Cadres ou emplois	Catégorie	Titulaires	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière administrative</u>					
Rédacteur	B	1	1	1	
Adjoint principal 1e classe	C	0	1	0	
Adjoint principal 2e classe	C	1	1	1	
Adjoint administratif	C	1	2	1	1
TOTAL		3	5	3	1

Cadres ou emplois	Catégorie	Titulaires	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière technique</u>					
Agent de maîtrise	C	1	1	1	
Adjoint principal 1e classe	C	1	1	1	
Adjoint principal 2e classe	C	0	0	0	
Adjoint technique	C	2	3	2	
TOTAL		4	5	4	0

Cadres ou emplois	Catégorie	Titulaires	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Filière scolaire</u>					
ATSEM principal 2e classe	C	2	2	2	1 - 60 %
ATSEM principal 1ère classe	C	0	0	0	
Adjoint technique principal 2e classe périscolaire	C	1	1	1	1 - 75 %
TOTAL		3	3	3	2

Agents NON TITULAIRES articles loi 84-53 alinéa 3	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Rémunération	Motif du contrat
Agent d'anim. périscolaire	1	0	SMIC	Délibérations du 31/08/2017 Article 3-1 (remplacement)
Adjoint technique polyvalent	3	0	SMIC	Article 3-2 (saisonniers)
Adjoint technique polyvalent	1	0	SMIC	Article 3-1 (remplacement)
Adjoint administratif	1	0	SMIC	Article 3-1 (remplacement)
TOTAL	6	0		

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré,
Madame le maire, **Béatrice BORT**

